Congrès de l'AFSP 2015 - Aix-en-Provence
ST 2: Politique des temps ordinaires et politique des temps électoraux

Camille KELBEL
Doctorante – PAI PartiRep
Cevipol / Université libre de Bruxelles
camille.kelbel@ulb.ac.be

Simon WILLOCQ
Doctorant – Aspirant F.R.S.-F.N.R.S.
Cevipol / Université libre de Bruxelles
simon.willocq@ulb.ac.be

Des ordres ou désordre ? Comportements électoraux lors des scrutins fédéral, régional et européen du 25 mai 2014 en Belgique

---

Premier draft – merci de ne pas citer sans la permission des auteurs

Abstract

L'interprétation des résultats d'un scrutin infra- ou supranational se fait souvent à l'aune de ceux du scrutin national précédent. Bien que des élections locales, régionales ou européennes soient régulièrement organisées le même jour que des élections nationales, les études précédentes n'ont guère examiné les conséquences de cette simultanéité sur les comportements électoraux. Afin de combler cette lacune, ce papier explore les dynamiques électorales à l'œuvre au sein du système politique multi-niveaux de la Belgique à l'occasion du triple scrutin fédéral, régional et européen du 25 mai 2014. Plutôt que de considérer d'emblée que les élections régionales et européennes appartiennent par définition à la catégorie des scrutins de 'second ordre', ce papier s'attache à évaluer empiriquement le degré d'importance relatif que les électeurs attribuent à chaque type de scrutin. Sur base des données de l'enquête électorale PartiRep, il est démontré que les élections européennes restent des scrutins secondaires, même si certains des postulats comme le 'vote sanction' ne se vérifient pas. En revanche, les élections régionales se rapprochent, dans l'esprit des électeurs, du pôle de 'premier ordre', et par voie de conséquence occupent une place similaire aux élections législatives fédérales.

Introduction

Dans les systèmes politiques multi-niveaux, les électeurs sont appelés à participer à divers types d'élections : élections locales, régionales, nationales et même parfois supranationales. Loin de constituer des évènements indépendants les uns des autres, ces différentes consultations électorales entretiennent des relations étroites, voire d'interdépendance, l'issue du scrutin organisé à un échelon exerçant le plus souvent une influence significative sur les résultats des élections disputées aux autres niveaux de pouvoir. Aux Etats-Unis, les résultats des élections législatives de mi-mandat sont presque uniquement interprétées à l'aune du pouvoir présidentiel en place, c'est –à-dire par rapport à l'élection présidentielle ayant eu lieu deux ans plus tôt (Abramowitz, 1985 ; Campbell, 1960 ; Erikson, 1988). En Allemagne, les résultats des élections régionales sont liés de façon caractéristique à ceux des élections fédérales précédentes (Dinkel, 1977), de même qu'en France, les résultats des municipales, des cantonales/départementales ou des régionales présentent des régularités d'ajustement par rapport à ceux du scrutin présidentiel précédent (Parodi, 1983 ; Gougou et Labouret, 2010 ; 2011). Dans la plupart des Etats membres de l'Union Européenne, il a largement été démontré que l'issue du scrutin national principal (le scrutin législatif ou présidentiel selon la nature du régime politique considéré) tendait à influer sur les résultats des élections européennes. Dès lors qu'elles paraissent subordonnées aux élections nationales, les élections infranationales et supranationales sont souvent considérées comme des scrutins 'intermédiaires' (Parodi, 1983) ou comme des scrutins de 'second ordre' (Reif et Schmitt, 1980). Erigée au rang de théorie, cette dernière conceptualisation vise à expliquer les différences de résultats entre ces élection réputées moins importantes et celles considérées comme les plus importantes. Le présent papier a ainsi pour but de « mettre à l'épreuve » la théorie des élections de 'second ordre', en testant sa validité à l'occasion des élections fédérales, régionales et européennes organisées concomitamment le 25 mai 2014 en Belgique. En mobilisant à la fois des données agrégées et des données individuelles, nous tenterons de savoir dans quelle mesure les électeurs belges conçoivent les élections régionales et européennes comme des scrutins de 'second ordre'. Cette configuration unique est particulièrement intéressante car elle permet d'appréhender les principales faiblesses du modèle du 'second ordre' et de ses développements : son inadaptation aux systèmes politiques multipolaires, la non-prise en compte de la possible simultanéité des élections de premier ordre et de second ordre, et l'absence d'explication quant aux différences qui peuvent exister entre les résultats des divers types de scrutins de 'second ordre' au sein d'un même système politique (entre les résultats des municipales et ceux des régionales, entre les résultats des régionales et ceux des européennes, etc.). Cette simultanéité nous amène également à tenter d'expliquer pourquoi les résultats des élections régionales du 25 mai 2014 diffèrent sensiblement de ceux des élections européennes organisées le même jour, alors que l'on aurait pu s'attendre à ce que ces deux scrutins réputés de 'second ordre' affichent des résultats assez similaires. L'argument principal de ce papier est que les différences observées entre les résultats de ces deux élections s'expliquent principalement par le fait que les électeurs belges considèrent le scrutin régional comme étant plus important (autrement dit, moins de 'second ordre') que le scrutin européen. Théoriquement, notre papier contribue donc au débat sur la hiérarchisation des élections.

En sus de ses apports théoriques, les données fournies par l'étude électorale PartiRep 2014 permettent une exploration empirique approfondie de ces questions. Ces données nous permettent de déterminer la position relative de chacun des trois scrutins étudiés (fédéral, régional et européen) dans la hiérarchie 'premier ordre/second ordre' en fonction du degré

d'importance que semblent lui accorder les électeurs. En particulier, grâce aux batteries de questions portant sur les comportements et attitudes des électeurs face aux différents niveaux de pouvoir, les déterminants de cette hiérarchisation sont mis en évidence: l'indécision de l'électeur, son identité et les motivations de son vote.

Ce papier est structuré comme suit. Dans la première section, le cadre théorique est exposé en présentant le modèle des élections de 'second ordre' et en passant en revue les principales critiques dont il a fait l'objet. Dans la deuxième section, nous présentons notre protocole de recherche. En troisième lieu, nous analysons à la fois les résultats électoraux et les transferts de voix entre les trois élections, et ce en procédant à une triple comparaison (fédérales-européennes, régionales-européennes et fédérales-régionales). L'accent est mis sur la part d'électeurs ayant décidé de 'fractionner' leur vote. Enfin, la quatrième section est consacrée à notre analyse à proprement parler, qui examine les caractéristiques et les motivations des électeurs qui ont exprimé un tel vote différencié. L'objectif de cette étude est donc de déterminer si la théorie des élections de 'second ordre' peut expliquer pourquoi de nombreux électeurs ont opéré des choix électoraux différents selon le type de scrutin.

1. Le modèle des élections de « second ordre » à l'épreuve des spécificités du cas belge

1.1. La théorie des élections de « second ordre »

Le modèle des élections de 'second ordre' élaboré par Reif et Schmitt (1980) s'est largement imposé comme un cadre d'analyse incontournable dans les travaux consacrés aux élections 'intermédiaires'. Bien que cette théorie ait été conçue, à l'origine, pour analyser les résultats des élections européennes, elle est aujourd'hui mobilisée pour expliquer les résultats de divers types de scrutins. Comme le relève Déloye (2005 : 221), le modèle des élections de 'second ordre' est, à n'en pas douter, la formalisation théorique la plus célèbre de la science politique appliquée aux élections infranationales et supranationales. Le modèle initial de Reif et Schmitt repose sur le postulat suivant : les élections des membres du Parlement Européen ne doivent pas s'analyser comme des élections européennes supranationales à proprement parler, mais plutôt comme une somme d'élections nationales de 'second ordre' organisées simultanément dans tous les Etats membres de l'UE (Reif et Schmitt, 1980). L'échelon européen ne constituerait qu'une arène politique de moindre importance au même titre que les différentes arènes politiques infranationales (régions, provinces, départements, communes, etc.). S'inspirant de la distinction opérée par Campbell entre les élections 'à fort stimulus' et celles à 'faible stimulus' (Campbell, 1960), une distinction est de fait établie entre deux catégories de scrutin : les scrutins de 'premier ordre' et ceux de 'second ordre'. Les élections dites de 'premier ordre' sont celles dont les résultats déterminent la formation et la composition du gouvernement national. Il s'agit des élections législatives et/ou des élections présidentielles selon la nature du régime politique considéré. La catégorie des scrutins de 'second ordre' regroupe, quant à elle, tous les autres types d'élections : municipales, provinciales, régionales, législatives partielles, européennes, etc.

Cela n'est évidemment pas sans conséquence sur les comportements électoraux. Tout d'abord, de nombreux électeurs s'abstiendraient d'aller voter, ne ressentant pas la nécessité de se mobiliser pour ces consultations électorales qu'ils considèrent comme étant pratiquement sans importance. Cela repose sur le présupposé que les enjeux de ces scrutins en termes de pouvoir

et de politiques publiques seraient d'une importance perçue comme relativement modeste, et que donc ces scrutins n'auraient qu'un faible impact politique et peineraient à susciter un réel intérêt pour les électeurs. Ensuite, les électeurs qui se rendraient néanmoins aux urnes auraient tendance à voter principalement en fonction de considérations liées à l'arène politique nationale de 'premier ordre' plutôt qu'en fonction des enjeux spécifiques liés à l'arène politique de 'second ordre'. En d'autres termes, ces électeurs profiteraient de ces scrutins infranationaux et supranationaux pour « envoyer un message » au gouvernement national (Reif 1984 ; 1985 ; Schmitt 2005). Dans la grande majorité des cas, ils chercheraient à sanctionner l'exécutif en se détournant des formations politiques qui siègent dans la majorité au niveau national et en accordant leur voix à des 'petits' partis d'opposition. Par conséquent, les élections de 'second ordre' se caractériseraient généralement par un faible taux de participation, par un échec électoral des partis exerçant le pouvoir au niveau national et par une percée des 'petites' forces politiques siégeant dans l'opposition (Reif et Schmitt, 1980).

L'ampleur des pertes électorales subies par les partis de gouvernement varierait toutefois sensiblement en fonction de la position du scrutin de 'second ordre' dans le cycle électoral de 'premier ordre'. La courbe des performances électorales de ces formations politiques épouse, dans une large mesure, la courbe de popularité classique des gouvernements (Miller et Mackie, 1973). Ainsi, lorsqu'un scrutin de 'second ordre' se tient au tout début du cycle électoral - durant la période d' « état de grâce » - les partis au pouvoir parviennent généralement à reproduire les scores qu'ils ont réalisés lors des précédentes élections de 'premier ordre', voire à engranger un 'bonus' (Reif, 1985). En revanche, quand un scrutin de 'second ordre' intervient plus tard dans le cycle électoral - lorsque cette période d' 'euphorie post-électorale' est arrivée à son terme et qu'un renversement de la courbe de popularité des gouvernements a commencé -, les formations politiques au pouvoir sont presque toujours sanctionnées par les électeurs et enregistrent donc un recul électoral par rapport aux précédentes élections de 'premier ordre' », recul qui culmine à mi-mandat, moment où la cote de popularité du gouvernement se trouve généralement au plus bas. Les pertes électorales subies par les partis au pouvoir devraient, par contre, être nettement plus limitées lors des élections de 'second ordre' organisées au cours des derniers mois du cycle électoral, la cote de popularité de l'exécutif se redressant progressivement à mesure qu'approche le scrutin de 'premier ordre' subséquent.

Si le modèle des élections de 'second-ordre' apparaît comme un cadre d'analyse incontournable dans l'étude des résultats des scrutins 'intermédiaires', il n'en présente pas moins certaines limites qui méritent d'être relevées, notamment à l'aune de certains cas spécifiques peu ou mal pris en compte par le modèle.

1.2. Braver les ordres ? Les limites du modèle

Tout d'abord, les différentes hypothèses du modèle paraissent avoir uniquement vocation à s'appliquer lorsque les élections de 'second ordre' ne sont pas couplées à des élections nationales de 'premier ordre'. En effet, si le modèle et ses développements se sont attachés à envisager divers cas de figure selon que les élections de 'second ordre' interviennent au début, au milieu ou à la fin du cycle électoral de 'premier ordre', ils ne formulent en revanche aucune hypothèse dans le cas où un scrutin de 'second ordre' serait organisé concomitamment à un scrutin de 'premier ordre'. Etant donné que les pertes électorales subies par les partis au pouvoir lors des scrutins de 'second ordre' sont censées être très importantes au milieu du cycle électoral, mais nettement plus limitées voire inexistantes au tout début ou à l'extrême fin du

cycle, on peut logiquement en déduire qu'en cas de concomitance entre une élection de 'premier ordre' et une élection de 'second ordre', les formations politiques qui composaient le gouvernement national sortant devraient, en principe, obtenir des scores assez semblables à ces deux scrutins. Schakel (2013) a ainsi démontré que, lorsqu'il y avait concomitance, les résultats de l'élection de 'second ordre' ne différaient guère de ceux de l'élection de 'premier ordre'. En cas de simultanéité, les électeurs n'ont aucun intérêt à « envoyer un message » au gouvernement national lors du scrutin de 'second ordre', pour la simple et bonne raison que ce gouvernement est renouvelé à l'occasion de cette même consultation électorale. Dès lors, si les électeurs souhaitent sanctionner les formations politiques appartenant à la majorité nationale sortante, ils peuvent le faire directement dans le cadre du scrutin de 'premier ordre' plutôt que de le faire indirectement dans le cadre du scrutin de 'second ordre'.

Un deuxième ensemble de critiques remettent en cause la généralisabilité du modèle. Selon Reif et Schmitt, la théorie des élections de 'second ordre' trouve matière à s'appliquer dans l'ensemble des pays démocratiques, car dans tous ces systèmes politiques, on retrouve la distinction fondamentale entre d'un côté, une arène politique nationale de 'premier ordre' et de l'autre, des arènes politiques infranationales et/ou supranationales considérées comme étant de moindre importance. Parodi estime, quant à lui, que la logique des élections de 'second ordre' ne se rencontre que dans les pays pourvus d'un système partisan bipolarisé (Parodi, 1983). Dans le même ordre d'idées, Marsh soutient que lors des élections européennes, la dynamique de 'vote sanction' contre le gouvernement national peut uniquement être observée dans les systèmes politiques bipolaires où deux camps antagonistes (généralement le bloc de gauche et le bloc de droite) 'alternent' au pouvoir (Marsh, 1998). Un des postulats centraux du modèle est que les élections européennes sont de 'second ordre', précisément parce qu'elles n'ont aucun impact sur la distribution du pouvoir national (Hix et Marsh, 2007). Dès lors, pour que ce modèle fonctionne, il faut impérativement que les élections nationales (législatives ou présidentielles) soient de réelles élections de 'premier ordre', c'est-à-dire que leurs résultats déterminent la formation et la composition du gouvernement national. Or, il en va ainsi uniquement dans les Etats membres pourvus d'un système partisan bipolarisé (e.g. Danemark, France, Royaume-Uni, etc.). Dans ces pays, les élections de 'premier ordre' déterminent directement la composition de l'exécutif national et peuvent éventuellement déboucher sur une 'alternance'. Les électeurs perçoivent donc aisément le différentiel d'importance entre le scrutin national et le scrutin européen. Par contre, il en va tout autrement dans les Etats ayant un système partisan multipolaire (e.g. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, etc.). Dans ces pays, le spectre politique est très fragmenté et par conséquent, la formation d'un gouvernement requiert souvent la mise sur pied d'une large coalition regroupant des partis aux profils idéologiques parfois très différents les uns des autres. Lors des élections nationales, le vote des électeurs ne semble pas avoir un impact direct et déterminant sur la composition de l'exécutif, puisque la formation de la nouvelle coalition gouvernementale nécessite généralement de longues négociations entre les dirigeants des différents partis. *A posteriori*, le cas belge est particulièrement éloquent puisque des résultats quasi-similaires aux scrutins fédéraux de 2010 et 2014 ont produit des coalitions fédérales largement divergentes. De plus, les cas d' 'alternance' pleine et entière sont extrêmement rares dans ces pays. Le plus souvent, la constitution de la nouvelle coalition ne donne lieu qu'à une simple 'semi-alternance', certaines formations politiques parvenant à se maintenir au pouvoir durant des décennies malgré plusieurs défaites électorales. Etant donné que dans ces pays, le lien entre le vote des électeurs et la composition du gouvernement paraît assez opaque, les élections nationales n'apparaissent

pas comme de véritables élections de 'premier ordre'. Les électeurs peinent, dès lors, à percevoir le différentiel d'importance entre le scrutin national et le scrutin européen (Hix et Marsh 2007 ; Marsh 1998). Comme le montrent certains travaux récents, le constat dressé par Marsh à propos des élections européennes vaut également pour les élections régionales ; les hypothèses de la théorie de Reif et Schmitt ne sont confirmées que dans les systèmes politiques bipolarisés (Schakel et Dandoy, 2010 ; Schakel et Jeffery, 2010).

Enfin, une troisième série de critiques concernent la façon dont la hiérarchie entre les scrutins de 'premier ordre' et ceux de 'second ordre' est conçue dans le modèle initial. Pour Reif et Schmitt (1980), cette hiérarchie se présente sous la forme d'une dichotomie et chaque élection peut donc être classée dans l'une des deux catégories. D'autres auteurs préfèrent quant à eux appréhender la hiérarchie entre les scrutins de 'premier ordre' et ceux de 'second ordre' en raisonnant non pas en termes de dichotomie, mais en termes de continuum (voir notamment : Van der Eijk *et al.*, 1996). La position d'une élection sur le continuum 'premier ordre'/ 'second ordre' serait alors déterminée non pas en fonction du rôle institutionnel joué par cette élection, mais en fonction du degré d'importance que lui accordent les électeurs. On ne devrait donc plus affirmer d'emblée qu'un certain type de scrutin appartient, par définition, à la catégorie des élections de 'premier ordre' ou à celle des élections de 'second ordre'. Les analyses devraient plutôt tenter d'évaluer empiriquement dans quelle mesure le scrutin considéré se rapproche du pôle 'premier ordre' ou du pôle 'second ordre' aux yeux des électeurs (Van der Eijk *et al.*, 1996). Par ailleurs, la place occupée par un certain type de scrutin sur le continuum n'est pas figée ; elle est susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des transformations du contexte politique et institutionnel.

Cette logique a notamment été mise à l'épreuve par Heath *et al.* (1999), lesquels ont étudié les déterminants individuels du vote lors des élections locales et européennes organisées simultanément en juin 1994 au Royaume-Uni. Il en ressort qu'à l'occasion de ce double scrutin, le vote des électeurs britanniques a été principalement influencé par des considérations de politique nationale plutôt que par des motivations spécifiques liées aux arènes politiques locale et européenne. Toutefois, les Britanniques ont davantage tenu compte des enjeux locaux au moment d'élire leurs mandataires municipaux qu'ils n'ont tenu compte des enjeux européens au moment d'élire leurs représentants au Parlement de Strasbourg (Heath *et al.*, 1999). Les auteurs en concluent que les électeurs considèrent le scrutin local comme étant plus important (moins de « second ordre ») que le scrutin européen. Néanmoins, selon leur interprétation, les élections locales demeurent plus proches du pôle 'second ordre' que du pôle 'premier ordre'. Ces élections doivent, dès lors, s'analyser comme des élections de 'premier ordre et trois quarts' (Heath *et al*., 1999, p.409). S'inscrivant dans la continuité de ces travaux, Rallings et Trasher (2005 ; 2009) se sont penchés sur les élections européennes de 2004 et de 2009, qui étaient elles aussi organisées le même jour que des élections locales dans plusieurs régions du Royaume-Uni. Les résultats de leur étude réalisée sur base des données agrégées corroborent l'idée que les élections locales revêtent, aux yeux des Britanniques, plus d'importance que les européennes. Rallings et Trasher constatent, en effet, que les taux de participation observés lors du scrutin local sont nettement plus élevés que ceux enregistrés lors du scrutin européen. Ils relèvent, en outre, qu'aux élections locales, les 'petits' partis réalisent des scores largement inférieurs à ceux qu'ils obtiennent aux élections européennes (Rallings et Trasher, 2005 ; 2009).

Dans de nombreux pays, les enjeux des élections régionales revêtent incontestablement plus d'importance que les enjeux des scrutins locaux, dans la mesure où les institutions régionales

ont obtenu le pouvoir d'édicter des normes règlementaires, et parfois même législatives, dans certaines matières fondamentales (économie, enseignement, soins de santé, etc.) ainsi que le pouvoir de lever leurs propres impôts. Plusieurs auteurs ont donc tenté de savoir si les électeurs accordaient une attention particulière à leur scrutin régional ou s'ils le considéraient, au contraire, comme un scrutin 'intermédiaire' parmi d'autres. Selon la théorie de l'autorité régionale (Chhibber et Kollman, 2004), le degré d'importance que les électeurs attachent aux élections régionales varie en fonction de la répartition territoriale des pouvoirs entre l'Etat central et les régions. Plus une région s'est vue attribuer des pouvoirs, plus forte est la probabilité que le scrutin régional échappe à la logique des élections de 'second ordre' (Jeffery et Hough, 2009 ; Schakel, 2013).

Dans les Etats unitaires faiblement décentralisés où les régions disposent de pouvoirs assez restreints, les électeurs attachent peu d'importance au scrutin régional. Le cas français est éclairant à cet égard : la relative faiblesse des régions se reflète dans le fait que les élections régionales obéissent généralement à la logique classique des élections de 'second ordre'. Les Français se servant de ce vote régional pour manifester leur satisfaction ou leur insatisfaction vis-à-vis de la politique menée par le Président de la République et le gouvernement (Gougou et Labouret, 2010 ; Jérôme et Jérôme-Speziari, 2000 ; Le Gall, 2010). En revanche, dans les Etats fédéraux ou quasi fédéraux où les régions exercent un véritable pouvoir législatif et jouissent d'une certaine autonomie fiscale et financière, les électeurs ont tendance à considérer leur scrutin régional comme étant bien plus qu'un simple scrutin de 'second ordre'. L'exemple canadien illustre parfaitement ce cas de figure. En mobilisant à la fois des données agrégées et des données individuelles, Cutler (2008) a démontré que le scrutin provincial en Ontario présentait certains traits typiques des élections de 'premier ordre'. Les indicateurs agrégés montrent que les taux de participation lors des élections provinciales ontariennes sont comparables à ceux enregistrés à l'occasion des élections fédérales canadiennes. Plus fondamentalement, les données individuelles fournies par les enquêtes post-électorales semblent indiquer que lors du scrutin provincial, le choix de l'électeur est largement influencé par des facteurs spécifiques propres à l'arène politique provinciale (Cutler, 2008). Les enjeux liés à l'arène politique fédérale n'ont alors qu'un faible impact sur les comportements électoraux. Pourtant, les résultats des élections provinciales ontariennes diffèrent sensiblement de ceux des élections législatives fédérales. Au Canada, chaque province parvient ainsi à développer sa propre dynamique politique indépendamment de la dynamique à l'œuvre au niveau fédéral, de sorte que l'on assiste à un réel découplage entre les logiques électorales provinciale et nationale (Cutler, 2008 ; Jeffery et Hough, 2009). A la lumière de ces différents éléments, plusieurs auteurs affirment que sur le continuum entre scrutins de 'premier ordre' et scrutins de 'second ordre', les élections provinciales canadiennes occupent une position relativement proche du pôle 'premier ordre', c'est-à-dire une position assez similaire à celle occupée par les élections législatives fédérales (Cutler, 2008 ; Jeffery et Hough, 2009).

1.3. Le modèle du 'second ordre' à l'épreuve du triple scrutin de 2014 en Belgique

Sur base des considérations théoriques développées dans la sous-section précédente, nous pouvons affirmer que les élections régionales et européennes organisées le 25 mai 2014 en Belgique ne devraient, en principe, pas obéir à la logique des élections de 'second ordre'. Le système partisan belge apparaît, en effet, comme l'archétype du système partisan multipolaire. Depuis le début des années 1970, les exécutifs fédéraux sont toujours des gouvernements de large coalition qui se composent généralement de quatre à six partis de tailles relativement

comparables. Lors des élections infranationales et supranationales, la dynamique de 'vote sanction' peut donc difficilement s'exercer à l'encontre d'une formation politique en particulier (Delwit, 2005). En outre, les cas de réelle 'alternance' au pouvoir sont exceptionnels dans l'histoire politique belge, la dernière 'alternance' pleine et entière remontant à 1954 (Delwit, 2012 ; Deschouwer, 2012). Davantage encore que dans d'autres systèmes politiques multipolaires, il semble particulièrement difficile de saisir le lien entre les résultats des élections législatives fédérales et la composition de l'exécutif, dans la mesure où la formation de la nouvelle coalition fait l'objet de négociations complexes. A la suite des élections de juin 2010, il fallut 541 jours pour mettre sur pied un nouveau gouvernement fédéral. Dès lors qu'elles n'ont pas un impact déterminant sur la composition de la coalition et qu'elles ne permettent pas la formation rapide d'un gouvernement, les élections législatives fédérales ne se donnent pas à voir comme des élections de 'premier ordre' à proprement parler. Il est donc fort probable que les électeurs belges ne perçoivent pas un réel différentiel d'importance entre le scrutin fédéral et les autres types de scrutin. A cela s'ajoute le fait qu'en Belgique, les régions et les communautés disposent toutes de leur propre gouvernement. Or, il y a fréquemment une asymétrie (c'est-à-dire une absence de congruence) entre les compositions partisanes respectives des différentes coalitions gouvernementales régionales et communautaires et la composition de la coalition fédérale, ce qui signifie concrètement que la grande majorité des formations politiques exercent le pouvoir à un niveau ou à un autre. Cette non congruence entre les coalitions fédérale, régionales et communautaires rend la vie politique belge singulièrement complexe et peu lisible, à tel point qu'un grand nombre d'électeurs éprouvent de réelles difficultés à distinguer les partis siégeant dans la majorité fédérale de ceux qui siègent dans l'opposition (Kelbel *et al.*, 2015). Cet élément semble évidemment de nature à faire obstacle à l'émergence d'une dynamique de 'vote sanction' contre les partis au pouvoir à l'échelon fédéral.

En résumé, il ressort de ce qui précède que les hypothèses du modèle de Reif et Schmitt ne devraient pas se vérifier lors du triple scrutin fédéral, régional et européen du 25 mai 2014, et ce, en raison des spécificités du cas belge (concomitance entre le scrutin réputé de 'premier ordre' et les scrutins réputés de 'second ordre', caractère multipolaire du système partisan, etc.). Nous formulons donc l'hypothèse selon laquelle les électeurs ont tendance à accorder leur voix à un même parti aussi bien aux élections législatives fédérales qu'aux élections régionales et européennes.

H1 : Il est probable que les électeurs expriment un vote en faveur du même parti aux élections législatives fédérales, aux élections régionales et aux élections européennes.

Par ailleurs et toujours au vu de ce qui précède, il apparaît que le triple scrutin fédéral, régional et européen organisé le 25 mai 2014 en Belgique constitue un cas d'étude très intéressant, puisqu'il nous offre l'opportunité de (re)positionner chacune de ces trois élections sur le continuum en fonction du degré d'importance que lui attachent les électeurs. Bien évidemment, si nous nous basions sur le critère de distinction constitutionnel employé par Reif et Schmitt, nous devrions conclure d'emblée que dans le système politique belge, les élections de 'premier ordre' sont les élections législatives fédérales, c'est-à-dire celles dont les résultats déterminent la composition du gouvernement national. Les élections régionales et européennes ressortiraient, quant à elles, à la catégorie des scrutins de 'second ordre'. Cependant, plusieurs éléments nous conduisent à penser que cette hiérarchie constitutionnelle des scrutins ne correspond pas nécessairement à la hiérarchie des élections telle que les électeurs belges la

conçoivent. Tout d'abord, les différents traités européens ratifiés au cours des deux dernières décennies ont considérablement élargi les prérogatives de l'UE et ont progressivement renforcé le poids du Parlement européen dans les processus décisionnels. La question se pose donc de savoir si les électeurs belges perçoivent toujours le scrutin européen comme étant pratiquement dénué d'enjeu. Il pourrait être soutenu qu'étant donné l'approfondissement continu de l'UE, cette question mérite d'être reposée à chaque scrutin. Deuxièmement, la Belgique est un Etat fédéral fortement décentralisé au sein duquel les entités fédérées, les régions et les communautés, se sont vues attribuer des compétences très étendues dans une multitude de matières. En procédant à un nouveau transfert massif de compétences et en accordant une large autonomie fiscale aux régions, la sixième réforme de l'Etat entreprise entre 2011 et 2013 a eu pour effet de déplacer le centre de gravité des politiques publiques de l'Etat fédéral vers les entités fédérées (Sautois et Uyttendaele, 2013 ; Pilet et Willocq, à paraître). Les régions étant des entités particulièrement fortes, nous pouvons émettre l'hypothèse que les électeurs belges jugent le scrutin régional plus important que le scrutin européen. Enfin, un dernier élément de réflexion a trait au statut des élections législatives fédérales. Dès lors que les pouvoirs de l'Etat fédéral s'érodent à la fois par le haut (intégration européenne) et par le bas (transferts de compétences vers les entités fédérées), on peut légitimement se demander si les élections fédérales demeurent les élections les plus importantes du système politique belge. Notre troisième hypothèse répond par l'affirmative à cette question, car, malgré les processus d'intégration européenne et de fédéralisation de l'Etat belge, l'autorité fédérale a conservé une série de compétences dans des domaines majeurs de l'action publique: affaires intérieures et politique étrangère, droit civil, politique économique, fiscalité, sécurité sociale, etc. (Deschouwer, 2012). De surcroît, l'échelon fédéral reste le niveau de pouvoir qui focalise le plus l'attention de l'opinion publique, des acteurs politiques et des médias (Jadot et Willocq, à paraître).

H2 : Aux yeux des électeurs belges, les élections régionales revêtent plus d'importance que les élections européennes.

H3 : Aux yeux des électeurs belges, les élections législatives fédérales revêtent plus d'importance que les élections régionales et européennes.

Ce papier a donc un double objet : établir la mesure des comportements de vote différenciés à trois niveaux (ce qui n'a jamais été entrepris jusqu'ici), et expliquer ce vote par les attitudes et comportements s'y rapportant. Non seulement peu d'études ont jusqu'à présent testé le modèle au niveau individuel, mais par ailleurs celles qu'ils l'ont fait n'ont pas souligné le différentiel d'attitudes et de comportements entre les scrutins, bien que cela soit la base du modèle.

2. Données et méthodes

Cette recherche se fonde sur les données issues de l'enquête d'opinion réalisée par le réseau PartiRep[1] en 2014. L'enquête s'est déroulée en deux vagues : une vague pré-électorale en face-à-face, au cours de laquelle 1008 électeurs flamands et 1011 électeurs wallons ont été interrogés, et l'autre, post-électorale, par téléphone, qui a permis de recueillir l'opinion de 826 électeurs flamands et 702 wallons ayant participé à la première vague. La représentativité de

[1] Le réseau PartiRep est un Pôle d'Attraction Interuniversitaire (PAI) financé par la Politique scientifique fédérale belge, et qui s'intéresse aux questions de représentation et de participation politiques dans les démocraties contemporaines. Il regroupe cinq universités belges (la KUL, l'UCL, l'Université d'Anvers, la VUB et l'ULB) ainsi que deux universités partenaires à l'étranger (les Universités de Leiden et de Mannheim). <www.partirep.eu>

l'échantillon a été assurée par la stratification en fonction du nombre d'habitants par arrondissement et basée sur le Registre national. Le taux de réponse était de 45%.

2.1. Variable dépendante : le vote fractionné comme indicateur de logiques différenciées de vote

Cette recherche procède en deux temps. Tout d'abord, elle se base sur le vote fractionné multi-niveaux comme une des manifestations majeures du 'second ordre' dans la mesure où le modèle se base précisément sur des transferts de voix entre partis et vers l'abstention (même si cette dernière alternative est plus difficile à appréhender en Belgique, où le vote est obligatoire). L'idée de base est qu'un vote uniforme aux différents scrutins peut se faire selon des logiques similaires ou différenciées de vote, alors qu'un vote différencié est nécessairement le résultat de logiques différentes prévalant à différents niveaux. Il s'agit donc dans un second temps d'examiner les déterminants individuels du vote. Etant donné les spécificités du cas d'étude, largement développées ci-dessus (absence d'alternance politique claire, caractère multipolaire du système partisan, simultanéité des scrutins), le vote différencié devrait attester de ce que les électeurs perçoivent une hiérarchie entre les différents scrutins en fonction de l'importance qu'ils y attachent. Au vu de la littérature précédemment exposée, il apparait alors légitime de se demander à quel point un scrutin est de second ordre (c'est-à-dire répond à des considérations qui ne sont pas celles de l'arène politique en question) et comment repositionner les différents scrutins sur le continuum 'premier ordre' / 'second ordre'. Dans les analyses qui suivent, suite à la présentation des données agrégées, les comportements de vote sont repris par une variable binaire où le vote uniforme est codé 0 et le vote fractionné 1 pour les trois types de combinaisons présentes (fédéral-européen, fédéral-régional, régional-européen), afin d'évaluer les transferts de voix.

Tableau 1. Part des électeurs ayant fractionné leur vote entre les différents scrutins organisés le 25 mai 2014 en Wallonie et en Flandre.

	Vote fractionné fédérales/européennes		Vote fractionné régionales/européennes		Vote fractionné fédérales/régionale	
Région	N	%	N	%	N	%
Flandre	211/773	27.3%	223/774	28.8%	157/774	20.3%
Wallonie	126/548	23.0%	140/551	25.4%	100/554	18.1%

2.2. Variables indépendantes : mesurer l'importance relative accordée aux différents scrutins

Ce travail s'intéresse donc aux déterminants du vote fractionné comme indicateurs du degré de 'second ordre' des élections infra et supranationales. Cette mesure de l'importance peut se décliner en plusieurs indicateurs : l'intérêt porté aux différents types d'élections, l'identité de l'électeur et les motivations individuelles du vote. Nous expliquons pourquoi et proposons des mesures de ces différents indicateurs.

2.2.1. Intérêt porté aux élections

Dans le contexte belge du vote obligatoire, une des caractéristiques de base du modèle du 'second ordre', l'abstention différenciée, ne s'applique pas. Cependant, les répondants étaient amenés à se prononcer sur leur volonté de continuer à se déplacer si le vote n'était plus obligatoire. Les résultats de cette question, déjà présentés par Reuchamps *et al.* (2015), ont été interprétés comme indiquant que la volonté d'aller voter est fonction de la proximité du niveau

de pouvoir à l'électeur. Autrement dit, au plus le pouvoir est proche, au plus l'électeur continuera à se déplacer. Ils oublient cependant de mentionner que la simultanéité des scrutins sera désormais quasi-systématique[2], ce qui empêche *a priori* toute forme d'abstention différenciée même au cas où le vote ne serait plus obligatoire. L'enseignement principal pour notre étude concernant la volonté d'aller voter est que les scrutins régional et fédéral recueillent des taux de réponse très proches voire quasi-identiques pour toutes les catégories de réponses. Les électeurs qui continueraient 'toujours' d'aller voter, le feraient même davantage pour le scrutin régional que fédéral.

Tableau 2. Volonté d'aller voter aux différents types de scrutin si le vote n'était plus obligatoire (N=2019)

	Elections européennes		Elections fédérales (nat.)		Elections régionales		Elections communales	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Toujours	875	43,3	1037	51,4	1082	53,6	1248	61,8
Le plus souvent	258	12,8	280	13,9	270	13,4	234	11,6
Parfois	293	14,5	233	11,5	218	10,8	163	8,1
Jamais	582	28,8	463	22,9	444	22,0	371	18,4
SR	11	0,5	6	0,3	5	0,2	3	0,1
Total	2019	100	2019	100	2019	100	2019	100

Tableau 3. L'influence perçue des différents niveaux de pouvoir sur la vie quotidienne des répondants (N=2019)

	L'Union européenne		**Le gouvernement fédéral**		**La région**		**La commune**	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Très forte influence	91	4,5	107	5,3	43	2,1	90	4,5
Forte influence	397	19,7	494	24,5	441	21,8	623	30,9
Une faible influence	762	37,7	775	38,4	957	47,4	910	45,1
Pas d'influence	752	37,2	629	31,2	567	28,1	387	19,2
SR	17	,8	14	,7	11	,5	9	,4
Total	2019	100	2019	100	2019	100	2019	100

Une autre mesure de l'importance respective accordée aux trois scrutins peut être appréhendée à travers l'influence perçue des différents niveaux de pouvoir sur la vie des électeurs. En effet, le modèle précise bien qu'une perception différenciée des enjeux associés aux différents

[2] La Constitution belge, telle que révisée à l'occasion de la Sixième Réforme de l'Etat dispose que les élections législatives fédérales seront désormais toujours organisées le même jour que les élections des membres du Parlement européen. Qui plus est, le scrutin régional est traditionnellement organisé concomitamment aux élections européennes, ce qui rend quasi-inévitable la concomitance des trois élections. Toutefois, les régions se sont vues reconnaitre une certaine autonomie constitutive et sont désormais habilitées à modifier la durée de leur législature, ainsi que la date de leurs élections, de sorte qu'à l'avenir, les élections régionales pourraient être découplées des élections fédérales et européennes.

scrutins conduit à des comportements de vote relevant du second ordre. Et, comme nous l'avons souligné, les études antérieures ont prouvé que la répartition des compétences jouait un rôle dans l'importance attribuée aux différents scrutins (Rallings et Trasher 2009 ; Schakel 2013). La matrice des influences perçues ne semble pas révéler de différences marquantes entre les différents niveaux de pouvoir. Tout au plus peut-on relever que 37,2 % des personnes interrogées estiment que l'UE n'a aucune influence, contre 31,2 % pour le gouvernement fédéral, 28,1 % pour la région et 19,2 % pour la commune.

2.2.2. Variables liées à l'identité

L'identité joue également un rôle dans les comportements de vote. L'importance accordée à l'élection peut en effet également être fonction de la perception de l'institution, et plus précisément de la manière dont les électeurs perçoivent ladite institution comme les représentant légitimement (Loveless et Rohrschneider, 2011). Dans la mesure où ils se sentiraient davantage représentés par l'UE comme communauté de citoyens que le PE représente, les citoyens ayant une identité européenne forte accorderaient plus d'importance aux élections européennes (Kelbel *et al.*, 2015). Dès lors, les deux motivations classiques présentes lors des élections de 'second ordre' - 'vote sanction' et 'vote de cœur' - ne trouveraient pas matière à s'appliquer. Cette attitude devrait donc produire un comportement de vote uniforme ; les électeurs ne se serviraient pas de ce vote européen pour adresser un avertissement au gouvernement national, et émettraient un vote 'utile'- c'est-à-dire de même nature qu'au scrutin de premier ordre. Notre étude s'appuie sur deux mesures distinctes de l'identité. D'une part, elle utilise des échelles d'identité distinctes afin d'évaluer dans quelle mesure les répondants se sentent 'belge', 'wallon/flamand', et 'européen'. Une mesure du différentiel est également calculée pour déterminer pour chaque combinaison (fédéral-régional, fédéral-européen, régional-européen) si une identité prime sur l'autre. D'autre part, nous avons eu recours à des indicateurs spécifiques ayant trait à l'identité européenne.

2.2.3. Variables relatives aux motivations individuelles du vote

A la base de tout comportement de vote différencié, mais aussi au cœur des travaux sur 'l'électeur stratège', se trouve l'idée qu'un électeur serait éventuellement prêt à voter pour plusieurs partis différents (Blais et *al.*, 2001). L'électeur émettrait un vote 'utile' lors du scrutin de premier ordre et un vote 'sincère' ou 'de cœur' aux scrutins de second ordre (Reif et Schmitt 1980). Le fait d'exprimer un vote fractionné implique soit que l'électeur accorde sa voix à un parti autre que son parti préféré, soit qu'il ait tout simplement deux (ou plusieurs) partis préférés. L'indécision serait donc une des causes possibles du vote différencié. L'enquête PartiRep nous permet d'identifier quels électeurs hésitaient entre deux partis en amont du scrutin fédéral de 2014. Ils sont au nombre de 1150/1700 (soit 67,6 %).

Une autre motivation du changement de vote lors des scrutins de second-ordre résiderait dans la volonté de sanctionner le gouvernement en place au niveau national (Reif et Schmitt, 1980), encore que plusieurs éléments semblent faire obstacle à une telle dynamique dans le cas présent (voir: *supra*).

Par ailleurs, comme l'ont montré de précédentes études, bon nombre d'électeurs décident d'accorder leur voix lors d'une élection de 'second ordre' à un parti autre que celui pour lequel ils avaient voté aux élections de 'premier ordre' parce qu'ils sont attirés par des candidats en particulier (Kelbel et *al.*, 2015). Pour les élections européennes, la grande taille des

circonscriptions est de nature à générer un 'effet candidat'. Nous avons donc introduit une variable dichotomique indiquant si l'électeur a émis un vote de liste (0) ou s'il a émis un vote de préférence en faveur d'un ou plusieurs candidat(s) (1).

2.3. Variables de contrôle

Parallèlement à nos variables indépendantes, nous avons introduit une série de variables de contrôle dans nos modèles. Il s'agit tout d'abord de trois variables sociodémographiques classiques : l'âge, le sexe et le niveau d'éducation. De surcroit, ont été intégrés des indicateurs mesurant deux attitudes politiques : le niveau de sophistication politique et la confiance politique. En effet, il a été montré qu'il existait une relation curvilinéaire entre le niveau de sophistication politique et la probabilité d'exprimer un vote fractionné (Lachat, 2007). Par ailleurs, les électeurs présentant peu de confiance dans les institutions politiques sont réputés désalignés (Dalton et Weldon 2005 ; Zelle 1995), et ils devraient dès lors être plus enclins à fractionner leur vote.

3. Analyses et résultats

3.1. Analyses descriptives

Suite à la présentation des résultats agrégés, des analyses de reports de voix au niveau individuel sont présentées. Le système politique belge étant largement appréhendé comme étant scindé en deux (Delwit, 2012 ; Deschouwer, 2012), et les partis se présentant au Nord et au Sud du pays étant différents, cette scission est reproduite dans nos analyses[3].

De manière classique, nous présentons tout d'abord les résultats du vote différencié[4] fédéral - européen qui constitue la base empirique du modèle et déjà testé précédemment (Kelbel *et al.*, 2015), puis le différentiel régional – européen, et enfin nous comparons vote aux élections fédérales et aux élections régionales.

Tableau 4. Résultats agrégés aux élections fédérales et européennes de 2014 en Flandre

Partis	**Elections fédérales**	**Elections européennes**	**Différence**
N-VA	32.4%	26.9%	-5.5%
CD&V	18.6%	20.1%	+1.5%
OpenVld	15.5%	19.9%	+4.4%
sp.a	14.0%	13.2%	-0.8%
Groen	8.6%	10.6%	+2.0%
Vlaams Belang	5.8%	6.8%	+1.0%
PVDA+	2.8%	2.4%	-0.4%
LDD	0.7%	0.0%	-0.7%
Autres	1.6%	0.1%	-1.5%
		Indice de Pedersen :	**8.9%**

[3] Il existe cependant quelques exceptions. A titre d'exemple, les électeurs des communes flamandes dites 'à facilités' de la périphérie bruxelloise, peuvent voter pour des partis francophones aux élections fédérales, mais pas aux élections régionales ni européennes.

[4] Calculé sur base des déclarations faites par les répondants aux questions n° 6, 15 et 20 de la deuxième vague: 'Pour quel parti avez-vous voté pour la Chambre de Représentants ? / aux élections européennes ? / pour les élections du Parlement wallon/flamand ?'

Tableau 5. Vote uniforme et vote fractionné fédéral - européen parmi les répondants flamands en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=760, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections européennes										
		N-VA	CD&V	OpenVLD	sp.a	Groen	VB	PvdA+	LDD	Autre	Vote Blanc[5]	Total
Vote aux élections fédérales	N-VA	185	23	42	2	11	7	1	1	0	3	275
		67,3%	8,4%	15,3%	0,7%	4,0%	2,5%	0,4%	0,4%	0,0%	1,1%	100,0%
	CD&V	8	108	11	1	10	0	0	0	0	0	138
		5,8%	78,3%	8,0%	0,7%	7,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	OpenVLD	4	6	94	4	2	1	0	0	0	1	112
		3,6%	5,4%	83,9%	3,6%	1,8%	0,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	100,0%
	sp.a	0	4	10	74	8	0	1	0	0	1	98
		0,0%	4,1%	10,2%	75,5%	8,2%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	1,0%	100,0%
	Groen	1	6	6	2	55	1	0	0	0	0	71
		1,4%	8,5%	8,5%	2,8%	77,5%	1,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	VB	2	0	3	0	0	16	0	0	0	0	21
		9,5%	0,0%	14,3%	0,0%	0,0%	76,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	PvdA+	1	1	0	2	6	0	14	0	0	0	24
		4,2%	4,2%	0,0%	8,3%	25,0%	0,0%	58,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	LDD	1	0	1	0	0	1	0	1	0	0	4
		25,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	Autre	0	1	2	0	2	0	0	0	0	0	5
		0,0%	20,0%	40,0%	0,0%	40,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	Vote Blanc	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	10
		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
Total		202	149	169	85	94	26	16	2	0	16	760

Comme le montre le tableau 4 comparant les résultats des élections fédérales à ceux des élections européennes, les trois formations politiques flamandes qui siégeaient dans la majorité fédérale sortante (le parti démocrate-chrétien CD&V, le parti libéral Open VLD et le parti socialiste sp.a) n'ont pas été sanctionnées lors du scrutin européen. Alors qu'elles ne recueillent ensemble que 48,1 % des suffrages aux législatives fédérales, elles totalisent 53,2 % des voix aux européennes. Les libéraux flamands apparaissent même comme les grands vainqueurs du scrutin européen avec 19,9 % des voix contre seulement 15,5 % au scrutin fédéral. Notons que cela constitue en valeurs absolues un passage de 582 012 à 822 354 électeurs en Flandre, soit un gain de plus de 240 000 voix aux européennes. Pour sa part, le principal parti d'opposition d'alors, le parti nationaliste flamand N-VA, obtient un score de 26,9 % au scrutin européen et ne reproduit donc pas, loin s'en faut, l'excellente performance électorale qu'il réalise au scrutin fédéral (32,4 %). Pour le reste, il importe encore de noter que les écologistes de Groen réalisent un bon score de 10,6 % aux européennes (contre 8,6 % aux fédérales), profitant probablement d'un effet 'vote de cœur'.

[5] Le vote étant uniquement électronique en Flandre, il n'y a pas de vote nul.

L'indice de Pedersen (indice qui permet d'estimer l'ampleur des transferts de voix entre partis s'opérant entre deux scrutins - Pedersen, 1979) atteint, en l'espèce, un niveau relativement élevé, à savoir 8,9 %, ce qui tend à suggérer qu'un pourcentage non négligeable d'électeurs flamands ont 'fractionné' leur vote entre les élections fédérales et les européennes. Cet enseignement tiré sur la seule base des résultats électoraux agrégés est largement confirmé par les données individuelles ; la matrice des transferts de voix figurant dans le tableau 1 indique que 27,3 % des électeurs flamands ont voté pour des partis différents aux fédérales et aux européennes. Il ressort clairement de cette matrice que la N-VA est l'une des principales victimes des transferts de voix observés entre le scrutin fédéral et le scrutin européen, un tiers de ses électeurs fédéraux ayant accordé leur voix à une autre formation politique aux élections européennes. L'Open VLD peut, quant à lui, être considéré comme le principal vainqueur des transferts de voix : aux européennes, il a non seulement réussi à conserver 83,9 % de ses électeurs fédéraux, mais il est également parvenu à capter 15,3 % des électeurs fédéraux de la N-VA, 8 % des électeurs fédéraux du CD&V et 10,2 % des électeurs fédéraux du sp.a.

Tableau 6. Résultats agrégés aux élections fédérales et européennes de 2014 en Wallonie

Partis	Elections fédérales	Elections européennes	Différence
PS	32.0%	29.7%	-2.3%
MR	25.8%	27.4%	+1.6%
cdH	14.0%	11.7%	-2.3%
Ecolo	8.2%	10.9%	+2.7%
PTB-GO	5.5%	5.7%	+0.2%
PP	4.5%	6.6%	+2.1%
FDF	2.4%	2.3%	-0.1%
Autres	7.6%	5.7%	-1.9%
		Indice de Pedersen :	**6.6%**

Si en Flandre, le scrutin européen ne semble pas avoir été marqué par l'émergence d'une dynamique de 'vote sanction' à l'encontre du gouvernement fédéral sortant, le tableau 6 montre qu'en Wallonie, l'hypothèse de la sanction gouvernementale semble parait s'être vérifiée à l'occasion des élections européennes. Les trois formations politiques qui appartenaient à la majorité fédérale sortante (le parti socialiste PS, le parti démocrate-chrétien cdH et le parti libéral MR) ne recueillent ensemble que 68,8 % des suffrages aux européennes contre 71,8 % aux législatives fédérales organisées le même jour. Considérés isolément, ces trois partis connaissent, en réalité, des fortunes diverses lors du scrutin européen ; le PS et le cdH enregistrent tous deux un recul de 2,3 points par rapport aux élections fédérales, tandis que le MR progresse de 1,6 point par rapport à son résultat fédéral. Par ailleurs, il importe de relever qu'aux européennes, les 'petites' forces politiques, et en particulier les écologistes et le Parti Populaire (parti de droite radicale), obtiennent des scores nettement supérieurs à ceux qu'ils réalisent au niveau fédéral.

Tableau 7. Vote uniforme et vote fractionné fédéral - européen parmi les répondants wallons en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=542, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections européennes										
		PS	MR	cdH	Ecolo	FDF	PTG-GO	PP	Autre	Vote blanc	Vote nul	Total
Vote aux élections fédérales	PS	137 78,7 %	10 5,7%	6 3,4%	9 5,2%	2 1,1%	3 1,7%	1 0,6%	3 1,7%	3 1,7%	0 0,0%	174 100,0 %
	MR	2 1,7%	102 84,3%	6 5,0%	3 2,5%	1 0,8%	0 0,0%	4 3,3%	1 0,8%	2 1,7%	0 0,0%	121 100,0 %
	cdH	3 2,9%	17 16,7%	70 68,6%	6 5,9%	0 0,0%	2 2,0%	2 2,0%	0 0,0%	2 2,0%	0 0,0%	102 100,0 %
	Ecolo	4 7,7%	0 0,0%	1 1,9%	46 88,5 %	0 0,0%	1 1,9%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	52 100,0 %
	FDF	0 0,0%	3 50,0%	0 0,0%	1 16,7 %	1 16,7%	0 0,0%	0 0,0%	1 16,7 %	0 0,0%	0 0,0%	6 100,0 %
	PTG-GO	2 5,0%	2 5,0%	0 0,0%	3 7,5%	0 0,0%	30 75,0%	1 2,5%	2 5,0%	0 0,0%	0 0,0%	40 100,0 %
	PP	1 3,6%	1 3,6%	1 3,6%	0 0,0%	0 0,0%	1 3,6%	23 82,1 %	1 3,6%	0 0,0%	0 0,0%	28 100,0 %
	Autre	2 22,2 %	0 0,0%	0 0,0%	1 11,1 %	0 0,0%	1 11,1%	0 0,0%	3 33,3 %	1 11,1%	1 11,1%	9 100,0 %
	Vote blanc	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	1 16,7 %	0 0,0%	5 83,3%	0 0,0%	6 100,0 %
	Vote nul	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	4 100,0%	4 100,0 %
Total		151	135	84	69	4	38	32	11	13	5	542

Comme indiqué dans le tableau 1, 23 % des électeurs wallons ont opéré des choix électoraux distincts aux deux scrutins. Comme nous l'enseigne la matrice de transferts de vois figurant dans le tableau 7, l'échec électoral du cdH lors des européennes tient principalement au fait que 68,6 % seulement de ses électeurs fédéraux lui sont restés fidèles lors du scrutin européen. 16,7 % des électeurs fédéraux du parti démocrate-chrétien ont exprimé un vote en faveur du MR, ce qui représente le transfert de voix le plus important observé entre l'échelon fédéral et l'échelon européen. A l'instar des libéraux, les écologistes semblent avoir largement profité des transferts de voix, puisqu'aux européennes, ils ont conservé 88,5 % de leurs électeurs fédéraux et qu'ils ont, en outre, réussi à attirer 5,2 % des électeurs fédéraux du PS, 5,9 % des électeurs fédéraux du cdH et 7,5 % des électeurs fédéraux du PTB-GO (parti de gauche radicale).

Tableau 8. Résultats agrégés aux élections régionales et européennes de 2014 en Flandre

Partis	Elections régionales	Elections européennes	Différence
N-VA	31.9%	26.9%	-5.0%
CD&V	20.5%	20.1%	-0.4%
OpenVld	14.2%	19.9%	+5.7%
sp.a	14.0%	13.2%	-0.8%
Groen	8.7%	10.6%	+1.9%
Vlaams Belang	5.9%	6.8%	+0.9%
PVDA+	2.5%	2.4%	-0.1%
LDD	0.0%	0.0%	0.0%
Autres	2.3%	0.1%	-2.2%
		Indice de Pedersen :	**8.5%**

Tableau 9. Vote uniforme et vote fractionné régional - européen parmi les répondants flamands en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=765, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections européennes										
		N-VA	CD&V	Open VLD	sp.a	Groen	VB	PvdA+	LDD	Autre	Vote Blanc	Total
Vote aux élections régionales	N-VA	188	16	43	3	11	5	1	0	0	2	269
		69,9%	5,9%	16,0%	1,1%	4,1%	1,9%	0,4%	0,0%	0,0%	0,7%	100,0%
	CD&V	4	113	17	4	8	0	0	0	0	0	146
		2,7%	77,4%	11,6%	2,7%	5,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	OpenVLD	1	7	82	1	5	0	0	0	0	1	97
		1,0%	7,2%	84,5%	1,0%	5,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	100,0%
	sp.a	1	6	10	70	9	2	2	1	0	1	102
		1,0%	5,9%	9,8%	68,6%	8,8%	2,0%	2,0%	1,0%	0,0%	1,0%	100,0%
	Groen	2	6	9	2	55	0	1	0	0	0	75
		2,7%	8,0%	12,0%	2,7%	73,3%	0,0%	1,3%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	VB	4	0	4	2	0	19	0	0	0	0	29
		13,8%	0,0%	13,8%	6,9%	0,0%	65,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	PvdA+	1	0	1	2	2	0	12	0	0	0	18
		5,6%	0,0%	5,6%	11,1%	11,1%	0,0%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	LDD	0	0	1	0	2	0	0	1	0	0	4
		0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	50,0%	0,0%	0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	100,0%
	Autre	0	1	7	0	2	0	0	0	0	1	11
		0,0%	9,1%	63,6%	0,0%	18,2%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	9,1%	100,0%
	Vote Blanc	2	0	0	1	0	0	0	0	0	11	14
		14,3%	0,0%	0,0%	7,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	78,6%	100,%
Total		203	149	174	85	94	26	16	2	0	16	765

Comme le montre le tableau 8 comparant les résultats des élections régionales à ceux des européennes en Flandre, les trois formations politiques de la majorité fédérale sortante totalisent 53,2 % au niveau européen contre 48,7 % au niveau régional. Si le CD&V et le sp.a connaissent tous deux un léger tassement aux européennes par rapport à leur niveau des régionales, l'Open VLD réalise, quant à lui, une excellente performance électorale au scrutin européen, progressant

de 5,7 points par rapport au scrutin régional disputé le même jour. *A contrario*, le score obtenu par la N-VA aux européennes (26,9 %) s'avère nettement inférieur à celui qu'elle réalise aux régionales (31,9 %), ce qui tend à confirmer que le scrutin européen est le scrutin le moins favorable aux nationalistes flamands. Pour leur part, les 'petites' formations politiques d'opposition, Groen et le parti d'extrême droite Vlaams Belang, font mieux aux européennes qu'aux régionales.

Il est intéressant de constater que l'indice de Pedersen mesurant les transferts de voix net entre les élections régionales et les européennes en Flandre s'élève à 8,5 % et qu'il est donc comparable à l'indice mesurant les transferts entre les élections fédérales et les européennes (8,9 %). Selon le tableau 1, 28,8 % des électeurs flamands de notre échantillon ont exprimé un vote différencié entre ces deux niveaux. La contre-performance électorale de la N-VA lors des européennes s'explique principalement par le fait que 30,1 % de ses électeurs régionaux ont décidé d'accorder leur voix à un autre parti à l'échelon européen. Pour sa part, l'Open VLD peut, à n'en pas douter, être considéré comme le grand bénéficiaire des transferts de voix survenus entre les niveaux régional et européen, dès lors qu'aux européennes, il est parvenu à capter 16 % des électeurs régionaux de la N-VA, 11,6 % des électeurs régionaux du CD&V et 9,8 % des électeurs régionaux du sp.a, tout en conservant 84,5 % de ses propres électeurs régionaux.

Tableau 10. Résultats agrégés aux élections régionales et européennes de 2014 en Wallonie

Partis	**Elections régionales**	**Elections européennes**	**Différence**
PS	30.9%	29.7%	-1.2%
MR	26.7%	27.4%	+0.7%
cdH	15.2%	11.7%	-3.5%
Ecolo	8.6%	10.9%	+2.3%
PTB-GO	5.8%	5.7%	-0.1%
PP	4.9%	6.6%	+1.7%
FDF	2.5%	2.3%	-0.2%
Autres	5.4%	5.7%	+0.3%
		Indice de Pedersen :	**5.0%**

Le tableau 10 comparant les résultats des élections régionales et européennes en Wallonie indique que les trois partis de la majorité fédérale sortante obtiennent un score cumulé de 68,8 % au scrutin européen contre 72,8 % au scrutin régional. Alors que les résultats du PS et du MR demeurent relativement stables d'un échelon de pouvoir à l'autre, ceux du cdH varient sensiblement selon les niveaux de pouvoir. Les démocrates-chrétiens essuient un lourd revers électoral aux européennes avec seulement 11,7 % des voix, enregistrant ainsi un recul de 3,5 points par rapport au scrutin régional. Il apparaît également qu'aux européennes, les 'petites' forces politiques d'opposition, et plus particulièrement ECOLO et le PP, réalisent des scores largement supérieurs à ceux qu'elles obtiennent au scrutin régional.

Tableau 11. Vote uniforme et vote fractionné régional - européen parmi les répondants wallons en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=554, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections européennes										
		PS	MR	cdH	Ecolo	FDF	PTG-GO	PP	Autre	Vote blanc	Vote nul	Total
Vote aux élections régionales	PS	129 80,6%	10 6,3%	4 2,5%	7 4,4%	0 0,0%	4 2,5%	2 1,3%	1 0,6%	3 1,9%	0 0,0%	160 100,0%
	MR	4 3,1%	102 79,7%	7 5,5%	4 3,1%	1 0,8%	2 1,6%	4 3,1%	1 0,8%	3 2,3%	0 0,0%	128 100,0%
	cdH	9 8,4%	16 15,0%	69 64,5%	8 7,5%	1 0,9%	2 1,9%	1 0,9%	0 0,0%	1 0,9%	0 0,0%	107 100,0%
	Ecolo	4 7,0%	0 0,0%	3 5,3%	48 84,2%	0 0,0%	2 3,5%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	57 100,0%
	FDF	0 0,0%	3 50,0%	0 0,0%	0 0,0%	2 33,3%	0 0,0%	0 0,0%	1 16,7%	0 0,0%	0 0,0%	6 100,0%
	PTG-GO	3 9,1%	3 9,1%	0 0,0%	1 3,0%	0 0,0%	25 75,8%	1 3,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	33 100,0%
	PP	2 7,4%	2 7,4%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	1 3,7%	20 74,1%	2 7,4%	0 0,0%	0 0,0%	27 100,0%
	Autre	3 17,6%	0 0,0%	0 0,0%	1 5,9%	0 0,0%	2 11,8%	3 17,6%	6 35,3%	1 5,9%	1 5,9%	17 100,0%
	Vote blanc	1 16,7%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	1 16,7%	0 0,0%	4 66,7%	0 0,0%	6 100,0%
	Vote nul	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	4 100,0%	4 100,0%
Total		156	138	84	70	4	39	33	12	13	5	554

Au niveau individuel, 23,4 % des électeurs wallons n'ont pas voté pour le même parti aux régionales et aux européennes. En examinant les transferts de voix survenus entre le scrutin régional et le scrutin européen, on constate que le cdH est le parti ayant subi les plus lourdes pertes électorales. En effet, 64,5% seulement de ces électeurs régionaux lui sont restés fidèles, 15 % ont voté pour le MR, 8,4 % pour le PS, 7,5 % pour ECOLO et 4,6 % pour d'autres formations politiques.

Tableau 12. Résultats agrégés aux élections fédérales et régionales de 2014 en Flandre (%)

Partis	**Elections fédérales**	**Elections régionales**	**Différence**
N-VA	32.4%	31.9%	-0.5%
CD&V	18.6%	20.5%	+1.9%
OpenVld	15.5%	14.2%	-1.3%
sp.a	14.0%	14.0%	0.0%
Groen	8.6%	8.7%	+0.1%
Vlaams Belang	5.8%	5.9%	+0.1%
PVDA+	2.8%	2.5%	-0.3%
LDD	0.7%	0.0%	-0.7%
Autres	1.6%	2.3%	+0.7%
		Indice de Pedersen :	**3.3%**

Tableau 13. Vote uniforme et vote fractionné fédéral - régional parmi les répondants flamands en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=763, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections régionales										
		N-VA	CD&V	Open VLD	sp.a	Groen	VB	PvdA+	LDD	Autre	Vote Blanc	Total
Vote aux élections fédérales	N-VA	240 87,0%	17 6,2%	7 2,5%	3 1,1%	1 0,4%	4 1,4%	0 0,0%	2 0,7%	1 0,4%	1 0,4%	276 100,0%
	CD&V	8 5,8%	117 84,8%	2 1,4%	6 4,3%	5 3,6%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	138 100,0%
	OpenVLD	15 13,4%	6 5,4%	78 69,6%	3 2,7%	5 4,5%	1 0,9%	0 0,0%	0 0,0%	4 3,6%	0 0,0%	112 100,0%
	sp.a	2 2,0%	4 4,0%	2 2,0%	81 81,8%	6 6,1%	1 1,0%	1 1,0%	0 0,0%	1 1,0%	1 1,0%	99 100,0%
	Groen	4 5,6%	0 0,0%	5 6,9%	6 8,3%	53 73,6%	1 1,4%	0 0,0%	1 1,4%	1 1,4%	1 1,4%	72 100,0%
	VB	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	1 4,8%	20 95,2 %	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	21 100,0%
	PvdA+	0 0,0%	1 4,2%	1 4,2%	2 8,3%	4 16,7%	0 0,0%	16 66,7%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	24 100,0%
	LDD	1 25,0%	1 25,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	1 25,0 %	0 0,0%	1 25,0%	0 0,0%	0 0,0%	4 100,0%
	Autre	0 0,0%	0 0,0%	1 20,0%	1 20,0%	1 20,0%	1 20,0 %	0 0,0%	0 0,0%	1 20,0%	0 0,0%	5 100,0%
	Vote Blanc	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	0 0,0%	10 100,0%	10 100,0%
Total		270	146	96	102	76	29	17	4	8	13	763

La comparaison entre les résultats des élections fédérales et régionales en Flandre (tableau 12) révèle que les deux prédictions agrégées (échec des partis au pouvoir à l'échelon national et succès des 'petites' forces politiques d'opposition) ont été infirmées lors du scrutin régional. En effet, le score cumulé obtenu par les trois partis de la majorité sortante lors des élections régionales (48,7 %) s'avère assez similaire à celui qu'ils obtiennent lors des élections fédérales (48,1 %). De même, les 'petites' formations politiques d'opposition réalisent des performances électorales presque identiques aux deux niveaux de pouvoir. De façon plus générale, il apparait que les scores des différents partis flamands ne varient guère entre le scrutin fédéral et le scrutin régional.

En conséquence, l'indice de Pedersen mesurant les transferts de voix net entre ces deux élections est particulièrement faible (3,3 %), ce qui laisse supposer que la grande majorité des électeurs flamands ont accordé leur suffrage à un même parti aux régionales et aux fédérales. Cette indication fournie par les données agrégées est largement confirmée par les données individuelles ; celles-ci montrent que 20,3 % seulement des Flamands ont ' fractionné ' leur vote entre les fédérales et les régionales. En parcourant la diagonale de la matrice des transferts

de voix (tableau 13), on constate que 87 % des électeurs fédéraux de la N-VA, 84,8 % des électeurs fédéraux du CD&V, 81,8 % des électeurs fédéraux du sp.a et 95,2 % des électeurs fédéraux du VB ont reproduit leur vote au scrutin régional. L'Open VLD est la seule formation politique qui semble avoir réellement pâti des transferts de voix survenus entre le niveau fédéral et le niveau régional. Sur 112 électeurs qui ont accordé leur voix au parti libéral lors du scrutin fédéral, seuls 78 lui sont restés fidèles au scrutin régional ; 15 ont voté en faveur de la N-VA ; 6 en faveur du CD&V, 5 en faveur de Groen, 8 en faveur d'autres partis.

Tableau 14. Résultats agrégés aux élections fédérales et régionales de 2014 en Wallonie (%)

Partis	Elections fédérales	Elections régionales	Différence
PS	32.0%	30.9%	-1.1%
MR	25.8%	26.7%	+0.9%
cdH	14.0%	15.2%	+1.2%
Ecolo	8.2%	8.6%	+0.4%
PTB-GO	5.5%	5.8%	+0.3%
PP	4.5%	4.9%	+0.4%
FDF	2.4%	2.5%	+0.1%
Autres	7.6%	5.4%	-2.2%
		Indice de Pedersen :	**3.3%**

En Wallonie, les deux principales hypothèses du modèle des élections de 'second ordre' ('vote sanction' à l'encontre des partis au pouvoir et percée des 'petites' formations politiques d'opposition) ont également été infirmées lors du scrutin régional. Les trois formations politiques qui composaient le gouvernement fédéral sortant côté francophone totalisent 72,8 % des suffrages aux régionales contre 71,8 % aux fédérales. Quant aux 'petites' forces politiques d'opposition, elles ne paraissent pas avoir bénéficié d'un effet 'vote de cœur' à l'occasion du scrutin régional, dès lors que leurs scores régionaux ne sont guère meilleurs que leurs scores fédéraux. A l'instar de ce qui a été observé en Flandre, les résultats des élections régionales en Wallonie diffèrent peu des résultats des législatives fédérales, si bien que l'indice de Pedersen n'est encore que de 3,3 %. Selon les données de l'enquête PartiRep, 81,9 % des Wallons interrogés affirment avoir voté pour le même parti au niveau fédéral et au niveau régional. La diagonale de la matrice des transferts de voix (tableau 15) indique que 82,5 % des électeurs fédéraux du PS, 86,3 % des électeurs fédéraux du MR, 78,1 % des électeurs fédéraux du cdH et 79,2 % des électeurs fédéraux d'ECOLO ont reproduit leur vote aux élections régionales.

Tableau 15. Vote uniforme et vote fractionné fédéral - régional parmi les répondants wallons en valeur absolue du nombre de répondants et en pourcentages (N=602, cross-tab, données non-pondérées)

		Vote aux élections régionales										
		PS	MR	cdH	Ecolo	FDF	PTG-GO	PP	Autre	Vote blanc	Vote nul	Total
Vote aux élections fédérales	PS	151	5	12	5	1	2	2	1	1	0	183
		82,5%	2,7%	6,6%	2,7%	,5%	1,1%	1,1%	,5%	,5%	0,0%	100,0 %
	MR	3	107	9	1	0	1	3	0	0	0	124
		2,4%	86,3%	7,3%	,8%	0,0%	,8%	2,4%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0 %
	cdH	4	11	82	4	0	0	0	1	0	0	105
		3,8%	10,5%	78,1%	3,8%	0,0%	0,0%	0,0%	1,0%	0,0%	0,0%	100,0 %
	Ecolo	5	2	3	42	0	0	0	1	0	0	53
		9,4%	3,8%	5,7%	79,2%	0,0%	0,0%	0,0%	1,9%	0,0%	0,0%	100,0 %
	FDF	0	1	0	1	4	0	0	0	0	0	6
		0,0%	16,7%	0,0%	16,7%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0 %
	PTG-GO	1	1	0	4	0	30	1	3	0	0	41
		2,4%	2,4%	0,0%	9,8%	0,0%	73,2%	2,4%	7,3%	0,0%	0,0%	100,0 %
	PP	1	2	1	0	0	0	21	3	0	0	28
		3,6%	7,1%	3,6%	0,0%	0,0%	0,0%	75,0%	10,7%	0,0%	0,0%	100,0 %
	Autre	1	0	0	1	0	0	0	7	0	0	9
		11,1%	0,0%	0,0%	11,1%	0,0%	0,0%	0,0%	77,8%	0,0%	0,0%	100,0 %
	Vote blanc	0	1	0	0	0	0	0	0	5	0	6
		0,0%	16,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	83,3%	0,0%	100,0 %
	Vote nul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	4
		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0 %	100,0 %
Total		169	132	107	58	6	34	27	17	6	4	602

3.2. Interprétation des analyses descriptives

Après avoir procédé à cette analyse des transferts de voix entre les différents niveaux de pouvoir, nous pouvons formuler une série de remarques au sujet des comportements électoraux lors du triple scrutin du 25 mai 2014. Force est, tout d'abord, de relever qu'un pourcentage important d'électeurs affirment avoir opéré des choix électoraux distincts selon les niveaux de pouvoir, ce pourcentage de *'ticket-splitters'* variant de 19 % entre les législatives fédérales et les régionales à 26 % entre les régionales et les européennes. Il existe toutefois des disparités entre les régions : les électeurs flamands sont plus enclins à ' fractionner ' leur vote entre les différents scrutins que ne le sont les électeurs wallons (voir tableau 1). Cette différence entre les deux grandes régions du pays s'explique probablement par le fait que l'offre électorale flamande est plus diversifiée que l'offre électorale wallonne.

S'agissant ensuite du positionnement des divers types d'élections sur le continuum scrutins de 'premier ordre'/scrutins de 'second ordre', il ressort de nos analyses qu'en Wallonie, le scrutin européen présente l'ensemble des traits typiques des élections de 'second ordre'. Dans l'espace politique wallon en effet, les européennes sont les élections qui connaîtraient le taux d'abstention le plus élevé si le vote n'était plus obligatoire, celles où les 'petits' partis d'opposition réalisent leurs meilleures performances électorales et celles où les formations politiques siégeant dans la majorité fédérale obtiennent leur moins bon score cumulé. En Flandre, les élections du Parlement européen présentent deux des trois caractéristiques des élections de 'second ordre', à savoir une faible participation électorale (hypothétique) et de bons résultats des 'petites' forces politiques d'opposition. Ces élections n'ont, en revanche, pas été marquées par un échec électoral des partis flamands appartenant à la majorité fédérale sortante, puisque le score cumulé obtenu par ceux-ci aux européennes s'est révélé être nettement supérieur aux scores qu'ils ont réalisés aux fédérales et aux régionales. Bien que les partis flamands de la majorité fédérale aient échappé au 'vote sanction', il semble que dans l'esprit des électeurs, les élections européennes occupent une place relativement proche du pôle 'second ordre'.

A la lumière des différents éléments analysés plus haut, il est également permis d'affirmer que les élections régionales ne peuvent pas être considérées comme de simples élections de 'second ordre'. Si le vote n'était plus obligatoire, les élections régionales seraient probablement aussi mobilisatrices que les élections législatives fédérales. De plus, les résultats du scrutin régional ne diffèrent guère de ceux du scrutin fédéral : aux régionales, les formations politiques appartenant à la majorité fédérale sortante n'enregistrent pas un recul électoral par rapport aux législatives fédérales organisées le même jour, pas plus que les 'petits' partis d'opposition ne parviennent à progresser par rapport aux scores qu'ils obtiennent aux fédérales. Quatre électeurs interrogés sur cinq affirment avoir émis un 'vote uniforme' (*'straight-ticket voting'*) aux fédérales et aux régionales et aucun transfert de voix significatif ne s'est opéré entre ces deux élections. Ces éléments tendent non seulement à prouver que les élections régionales sont considérées comme étant moins de 'second ordre' que les européennes, mais ils semblent même indiquer que les électeurs perçoivent le scrutin régional de manière assez similaire au scrutin fédéral. En d'autres termes, sur le continuum 'premier ordre'/'second ordre', le scrutin régional semble occuper une position plus proche du pôle 'premier ordre' que du pôle 'second ordre', soit une position assez similaire à celle occupée par le scrutin législatif fédéral. Il ne nous semble pas exclu que les élections régionales soient devenues, pour certains électeurs, les élections les plus importantes du système politique belge.

3.3. Analyses multivariées : les déterminants du vote différencié

Ce papier a pour objectif d'interroger les micro-fondations du modèle des élections de 'second ordre'[6]. La variable dépendante étant binaire, des modèles de régression logistiques binaires sont utilisés pour les trois types de comparaisons.

[6] Les détails sur l'opérationnalisation des variables figurent en annexe.

Tableau 15. Régressions logistiques des déterminants du vote différencié

	Modèle I Fédérales-européennes	Modèle II Régionales-européennes	Modèle III Fédérales-régionales
Constante	-1,680** (,573)	-,644 (,560)	-1,305* (,546)
Age	-,009* (,005)	-,011* (,004)	-,017** (,005)
Sexe (ref.: Homme)	,021 (,148)	-,022 (,146)	,052 (,165)
Niveau d'éducation	,287** (,086)	,084 (,081)	,241* (,095)
Intérêt pour la politique	-,021 (,031)	-,022 (,030)	-,051 (,034)
Connaissance politique	,053 (,056)	,041 (,055)	,049 (,062)
Confiance gouv.+ parl. fédéral	-,013 (,032)		-,030 (,038)
Confiance gouv.+ parl. régional		-,022 (,026)	-,008 (,034)
Confiance dans l'UE	-,043 (,049)	-,034 (,047)	
Indécision	**,703*** (,167)	**,616*** (,162)	**,557** (,186)
Différentiel d'influence sur vie quotidienne	,067 (,099)	,123 (,087)	**,241*** (,111)
Satisfaction gouv. fédéral	-,039 (,100)	-,053 (,086)	-,060 (,112)
Vote pour liste ou candidat au niveau 2 (ref.: liste)	**,477** (,143)	**,327*** (,141)	,104 (,160)
Identité européenne	**-,051*** (,025)	-,020 (,026)	
Différentiel d'identité	,037 (,033)	**-,070*** (,030)	**-,088** (,034)
Différentiel volonté de voter	-,100 (,096)	**-,186*** (,083)	,203 (,146)
R^2 de Nagelkerke	,076	,065	,072
*Sign.: * p < 0.05, ** p < 0.01, *** p < 0.001* *N = 1019*			

Dans le premier modèle, les électeurs indécis, c'est-à-dire plus précisément ceux qui affirmaient hésiter entre deux partis durant la campagne, sont significativement plus enclins à fractionner leur vote entre les scrutins fédéral et européen. De même, le fait d'émettre un vote préférentiel pour un ou plusieurs candidats (plutôt que d'émettre un vote de liste) aux élections européennes augmente la probabilité que ce vote soit accordé à un parti autre que celui pour lequel on a voté aux élections fédérales. Enfin, les électeurs ayant une forte identité européenne sont moins disposés à émettre un vote différencié. Ce résultat tend à suggérer que les électeurs qui s'identifient fortement à l'UE concevraient le scrutin européen comme étant davantage qu'un simple scrutin de 'second ordre'. Ce résultat confirme que le degré d'importance qu'un électeur attache au niveau européen, tel que mesuré pas l'intensité de son identité européenne, exerce une influence sur son comportement électoral. L'hypothèse 3 est en cela confirmée pour ce qui relève de la comparaison élections fédérales / élections européennes.

Le vote différencié entre scrutin régional et scrutin européen s'explique également en partie par l'indécision, le vote préférentiel, l'identité, et l'intérêt, mesuré par la volonté d'aller voter. Tout d'abord, les électeurs indécis tendent bien à scinder leur vote entre les régionales et les européennes. Les électeurs manifestant un plus grand intérêt pour les élections régionales qu'européennes – i.e. ceux qui seraient davantage prêts à se mobiliser aux régionales -, auraient une plus forte propension à fractionner leur vote entre ces deux niveaux de pouvoir. Ces deux éléments donnent à penser que les électeurs belges qui considèrent les élections régionales comme moins de 'second ordre' que les élections européennes ont une plus forte probabilité à fractionner leur vote. Un différentiel d'importance perçue entre ces deux scrutins se traduit donc par un vote différencié (H2). Par ailleurs, la pratique du vote préférentiel constitue encore un bon prédicteur du vote différencié. Enfin, les électeurs ayant une forte identité régionale tendent à voter de manière uniforme. A l'inverse, une identité européenne plus affirmée tend également à produire un vote différencié, ce qui de prime abord tend à infirmer le postulat voulant qu'une identité européenne forte conduise à un vote uniforme. Cependant, on peut penser que les électeurs ayant une identité européenne plus forte que fédérale (cas qui demeurent marginaux) émettraient un vote différencié 'à l'envers', en considérant le scrutin fédéral comme moins important. Cela ouvre une piste de recherche qui viserait à s'interroger sur l'existence d'un effet curvilinéaire avec deux types de votes différenciés.

Dans le modèle III, il se confirme que l'indécision accroit la probabilité d'émettre un vote différencié. Les électeurs qui considèrent que l'influence du niveau fédéral est plus forte que l'influence du niveau régional auront aussi tendant à fractionner leur vote. Par contre, ceux qui considèrent l'influence du niveau régional comme étant plus forte voteront pour le même parti aux deux niveaux. Comme prédit par le modèle des élections de 'second ordre', l'importance attachée influence le comportement électoral, et le vote différencié en particulier. Au plus l'électeur se sent belge, au plus il aura tendance à fractionner son vote. *A contrario*, lorsque l'identité régionale (flamande ou wallonne) prime sur l'identité belge, le vote sera plutôt uniforme. Les électeurs s'identifiant fortement à la Flandre ou à la Wallonie semblent considérer que sur le continuum 'premier/second ordre', les élections régionales occupent une position assez similaire aux élections fédérales. Ils accordent en effet une importance relativement identique aux scrutins en votant de la même manière. En outre, les électeurs qui considèrent que l'influence du niveau fédéral sur leur vie quotidienne est plus forte que celle du niveau régional auront davantage tendance à fractionner leur vote. Les électeurs ayant un intérêt marqué pour le niveau régional seraient donc plus enclins à exprimer un vote uniforme. Ce dernier élément corrobore la thèse selon laquelle un électeur fractionne son vote entre deux scrutins lorsqu'il perçoit un différentiel d'importance entre les deux niveaux de pouvoir concernés, comme suggéré par l'hypothèse 3.

Enfin, s'agissant des variables de contrôle, l'âge et le niveau d'éducation influent sur la probabilité d'émettre un vote différencié : le *'ticket-splitter'* serait avant tout un électeur jeune et bien éduqué.

Conclusions

La concomitance des élections nous offre l'opportunité de mettre à l'épreuve le modèle des élections de 'second ordre'. L'objectif du papier était d'expliquer les différences entre les résultats des divers types de scrutins au sein d'un même système politique. A cette fin, nous avons examiné de manière approfondie non seulement les résultats électoraux agrégés, mais également les caractéristiques et motivations des électeurs ayant émis un vote 'différencié', c'est-à-dire en l'occurrence 'fractionné'. La perspective adoptée pour expliquer ces différences était donc double. Dans un premier temps, en analysant les résultats électoraux et les transferts de voix entre partis, nous avons examiné si les élections régionales et européennes du 25 mai 2014 en Belgique présentaient les traits typiques de scrutins de 'second ordre'. D'un point de vue purement descriptif, il a ainsi été établi que les européennes obéissaient clairement au schéma classique du 'second ordre', alors que les régionales échappaient largement à cette logique. Dans un second temps, des explications du vote fractionné ont été avancées. Nous avons cherché à savoir si l'importance accordée aux différents types d'élections pouvait avoir un impact sur le comportement électoral. Le facteur '*less at stake*' (Reif et Schmitt, 1980) a été opérationnalisé aux moyens de plusieurs indicateurs : l'intérêt, mesuré par la volonté de participer et l'influence perçue des différents niveaux de pouvoir sur la vie quotidienne, l'intensité de l'identité, l'indécision, et le degré de satisfaction envers le gouvernement fédéral sortant. Nos analyses ont démontré que le degré d'importance accordé par l'électeur à un scrutin exerce effectivement une influence sur son comportement électoral : lorsqu'un électeur perçoit un différentiel d'importance entre deux élections, il aura tendance à fractionner son vote.

La spécificité de notre approche réside dans le fait que nos variables ont été opérationnalisées en termes de différentiels afin de voir si les électeurs établissent une hiérarchie entre les scrutins. Ce choix méthodologique original nous a permis de replacer les trois élections de 2014 sur le continuum 'premier/second ordre'. Nous en avons conclu que les électeurs concevaient le scrutin régional comme étant moins de second ordre que le scrutin européen, conformément à notre deuxième hypothèse. Par ailleurs, il semble qu'aux yeux des électeurs belges, les élections régionales apparaissent comme revêtant autant d'importance que le scrutin législatif fédéral, ce qui infirme partiellement notre troisième et dernière hypothèse. Surtout, ce constat va à l'encontre de la théorie des élections de 'second ordre' qui postule que dans tout système politique il n'y a qu'une et une seule élection de premier ordre, celle dont les résultats déterminent la composition du gouvernement national. Notre papier a montré que dans un système fédéral fortement décentralisé comme la Belgique, il n'y a pas un mais plusieurs scrutins de premier ordre.

Références

Abramowitz, Alan (1985), « Economic Conditions, Presidential Popularity, and Voting Behaviour in Midterm Congressional Elections », *The Journal of Politics*, 47(1): 31-43

Blais, André, Nadeau, Richard, Gidengil, Elisabeth, Nevitte, Neil (2001), « Measuring Strategic Voting in Multiparty Plurality Elections », *Electoral Studies*, 20(3): 343-352.

Campbell, Angus (1960), « Surge and Decline : A Study of Electoral Change », *The Public Opinion Quarterly*, 24(3): 397-418

Chhibber, Pradeep, Kollman, Ken (2004), *The Formation of National Party Systems: Federalism and Partycompetition in Canada, Great Britain, India, and the United States*. Princeton: Princeton University Press: 276p.

Cutler, Fred (2008), « One voter, two first-order elections? », *Electoral Studies*, 27(3): 492-503

Dalton, Russel, Weldon, Steven (2005), « Public images of political parties: A necessary evil? », *West European Politics*, 28(5): 931-951

Déloye, Yves (2005), « Elections de "second ordre" », *in* Yves Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes.* Paris : Economica : 221-223

Delwit, Pascal (2005), « Les élections européennes du 13 juin 2004 en Belgique : un scrutin inaperçu », *in* Pascal Delwit et Philippe Poirier (dir.), *Parlement puissant, électeurs absents ?*. Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles : 93-114

Delwit, Pascal (2012), *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours (3e édition).* Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles : 448p.

Deschouwer, Kris (2012), *The Politics of Belgium. Governing a Divided Society (2e éditions).* Basingstoke : Palgrave Macmillan : 296p.

Dinkel, Reiner (1977), « Der Zusammenhang zwischen Bundes- und Landtagswahlergebenissen », *Wahlsoziologie Heute*, 109(1044): 1-15

Erikson, Robert (1988), « The Puzzle of Midterm Loss », *The Journal of Politics*, 50(4): 1011-1029

Gougou, Florent, Labouret, Simon (2010), « The 2010 French regional elections: Transitional elections in a realignment era », *French Politics*, 8(3): 321-341

Gougou, Florent, Labouret, Simon (2011), « The 2011 French cantonal elections: The Last voter sanction before the 2012 presidential poll », *French Politics*, 9(4): 381-403

Heath, Anthony, McLean, Iain, Taylor, Bridget, Curtice, John (1999), « Between first and second order : A comparison of voting behaviour in European and local elections in Britain », *European Journal of Political Research*, 35: 389-414

Hix, Simon, Marsh, Michael (2007), « Punishment or Protest? Understanding European Parliament Elections », *The Journal of Politics*, 69(2): 495-510

Jadot, Clément, Willocq, Simon (à paraître) « Les cotes de popularité des personnalités politiques. Analyse des sondages de *La Libre Belgique* (2004-2015) » *in* Régis Dandoy, Grégory Piet et Audrey Vandeleene (dir.) *Les élections de second ordre en Belgique.*

Jeffery, Charlie, Hough, Dan (2009), « Understanding post-devolution elections in Scotland and Wales in comparative perspectives », *Party Politics,* 15(02): 219-240

Jérôme, Bruno, Jérôme-Speziari, Véronique (2000), « The 1998 French regional elections : why so much political instability ? », *Electoral Studies,* 19(2): 219-236

Kelbel, Camille, Van Ingelgom, Virginie, Verhaegen, Soetkin (2015), « A la recherche de l'électeur européen. Considérations de second-ordre et motivations européennes du vote lors du scrutin de 2014 », *in* Kris Deschouwer, Pascal Delwit, Marc Hooghe, Pierre Baudewyns et Stefaan Walgrave, *Décrypter l'électeur. Le comportement électoral et les motivations de vote.* Louvain : Lannoo Campus : 193-213

Lachat, Romain (2007), *A Heterogeneous Electorate. Political Sophistication. Predisposition Strength and the Voting Decision Proces.* Baden-Baden: Nomos : 234p.

Le Gall, Gérard (2010), « Elections régionales 2010. Un nouvel avertissement pour le pouvoir », *Revue Politique et Parlementaire,* 112(1055): 7-27

Loveless, Matthew, Rohrschneider, Robert (2011), « Public perceptions of the EU as a system of governance », *Living Review in European Governance,* 6(2): 1-37.

Marsh, Michael (1998), « Testing the Second-Order Election Model after Four European Elections, *British Journal of Political Science,* 28: 591-607

Miller, William, Mackie, Thomas (1973), « The electoral cycle and the asymmetry of government and opposition popularity », *Political Studies,* 21(3): 263-279

Parodi, Jean-Luc (1983), « Dans la logique des élections "intermédiaires" », *Revue Politique et Parlementaire,* 84(903) : 42-70

Pedersen, Mogens (1979), « The Dynamics of European Party Systems: Changing Patterns of Electoral Volatility », *European Journal of Political Research,* 7(1):1-26

Pilet, Benoît, Willocq, Simon (à paraître), « La Belgique », *in* Nathalie Brack et Jean-Michel De Waele (dir.), *Les démocraties européennes (3e édition).* Paris : Armand Colin

Rallings, Colin, Trasher, Michael (2005), « Not All "Second-Order" Contests are the Same: Turnout and Party Choice at the Concurrent 2004 Local and European Parliament Elections in England », *The British Journal of Politics and International Relations,* 7(4): 584-597

Rallings, Colin, Trasher, Michael (2009), « Another (small) step on the road towards a multi-party Britain – Turnout and party choice eat the 2009 local and European Parliament Elections », *British Politics,* 4(4): 463-477

Reif, Karlheinz (1984), « National Electoral Cycles and European Elections 1979 and 1984 », *Electoral Studies,* 3(3): 244-255

Reif, Karlheinz (1985), « Ten second-order national elections », *in* Karlheinz Reif (dir.), *Ten European Elections.* Brookfield: Gower : 1-36

Reif, Karlheinz, Schmitt, Hermann (1980), « Nine Second-Order National Elections – A Conceptual Framework for the Analysis of European Election Results », *European Journal of Political Research,* 8: 3-44

Reuchamps, Min, Caluwaerts, Didier, De Winter, Lieven, Jacquet, Vincent, Meulewaeter, Conrad (2015), « Vote obligatoire et abstention dans une perspective multi-niveaux », *in* Kris Deschouwer, Pascal Delwit, Marc Hooghe, Pierre Baudewyns et Stefaan Walgrave, *Décrypter l'électeur. Le comportement électoral et les motivations de vote.* Louvain : Lannoo Campus : 174-192

Sautois, Joëlle, Uyttendaele, Marc (2013), *La sixième réforme de l'Etat 2012-2013. Tournant historique ou soubresaut ordinaire?.* Limal : Anthemis : 610p.

Schakel, Arjan (2013), « Congruence Between Regional and National Elections », *Comparative Political Studies,* 46(5): 631-662

Schakel, Arjan, Dandoy, Régis (2010), « Second-Order election theory and regional elections. The effect institutional authority and electoral cycles on regional turnout », Papier présenté lors de la conférence *Towards a Regional Political Science: Data and Methods "Beyond Methodological Nationalism",* Université d'Edimbourg : Edimbourg : 19-20 Juin 2010

Schakel, Arjan, Jeffery, Charlie (2010), « Are regional elections really second-order elections ? » Papier presenté lors de la conférence *Towards a Regional Political Science: Data and Methods "Beyond Methodological Nationalism",* Université d'Edimbourg : Edimbourg : 19-20 Juin 2010

Schmitt, Hermann (2005), « Cycle électoral », in Yves Déloye (dir.), *Dictionnaire des élections européennes.* Paris : Economica : 154-159

Van der Eijk, Cees, Franklin, Mark, Marsh, Michael (1996), « What voters teach us about Europe-wide elections : what Europe-wide elections teach us about voters », *Electoral Studies,* 15(2): 243-260

Zelle, Carsten (1995), « Social dealignment versus political frustration: Contrasting explanations of the floating vote in Germany », *European Journal of Political Research,* 27(3): 319-345

Annexe : Description des variables

Indicateur	Description de la variable (Questions de l'enquête)	(re)Codage
Vote fractionné - fédéral/européen - régional/européen - fédéral/régional	Vote différent aux deux scrutins (Vague 2 - Q.6, 15 et 20)	Binaire : 0=vote identique 1=votre fractionné
Vote pour liste ou candidat - élections régionales - élections européennes	Vote pour liste (case de tête) ou pour un ou plusieurs candidat(s) individuel(s) sur cette liste (vote(s) de préférence) (Vague 2 - Q.16 et 21)	Binaire : 0=liste ; 1=candidat(s)
Indécision	[Vague 1 - Q.21 : Si les élections pour la Chambre des Représentants devaient avoir lieu aujourd'hui, pour lequel des partis suivants voteriez-vous ?] Vague 1 - Q.22 : Y a-t-il un deuxième parti pour lequel vous envisagez de voter ? Si oui, quel est ce parti ?	Binaire : 0=n'envisage pas de voter pour un deuxième parti 1= envisage de voter pour un deuxième parti
Différentiel 'volonté de voter'	Vague 1 - Q.23 : Si le vote n'était plus obligatoire en Belgique, iriez-vous toujours voter, la plupart du temps voter, parfois voter ou jamais voter ? 1: aux élections européennes 2: aux élections fédérales 3: aux élections régionales (pour le parlement Wallon et Flamand)	0 = jamais 1 = parfois 2 = la plupart du temps 3 = toujours Echelle : Différentiel entre score obtenu pour les deux niveaux considérés (valeurs de -3 à +3)
Satisfaction envers le gouvernement fédéral	Vague 1 - Q.53_01 : Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de la politique menée par le Gouvernement fédéral ?	Echelle : 0= Très insatisfait 1= Plutôt insatisfait 2= Ni satisfait, ni insatisfait 3= Plutôt satisfait 4= Très satisfait
Différentiel d'influence sur vie quotidienne	Vague 1 - Q.64 : Pouvez-vous, pour chacune des institutions suivantes, dire dans quelle mesure elles ont une influence sur votre vie personnelle quotidienne ? 3: la région 4: le gouvernement fédéral 5: l'Union européenne	0 = Aucune influence 1= Une petite influence 2= Beaucoup d'influence 3= Une immense influence Echelle : Différentiel entre score obtenu pour les deux niveaux considérés
Identité européenne	Vague 1 - Q.67 : Pouvez-vous indiquer dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes sur l'Union européenne ? 1: Je me sens citoyen de l'Union européenne. 2: Je suis fier d'habiter en Europe. 3: Je sens que je fais partie de l'Union européenne. 4: Je suis fier que la Belgique soit membre de l'Union européenne.	0= Pas du tout d'accord 1= Plutôt pas d'accord 2= Ni d'accord, ni pas d'accord 3= Plutôt d'accord 4= Tout à fait d'accord Echelle : Index avec somme des scores pour chacun des 4 items
Différentiel d'identité	Vague 1 - Q. 72 : Pouvez-vous pour chacune des identités ci-dessous indiquer à quel point elle s'applique à	Echelle : Différentiel entre score obtenu pour les deux niveaux

	vous ? Vous pouvez l'indiquer sur une échelle allant de 0 à 10, où 0 signifie pas du tout, et où 10 signifie beaucoup. 1: Belge 2: Flamand/Wallon 3: Européen	considérés (valeurs de -10 à +10)
Age	Vague 1 - Q.3 : En quelle année êtes-vous né(e) ?	Echelle: Différence entre 2014 et l'année de naissance
Sexe	Vague 1 - Q.2 : Sexe du répondant	Binaire : 0=H ; 1=F
Niveau d'éducation	Vague 1 - Q.5 : Quel est le plus haut diplôme que vous ayez obtenu ?	Catégories : 0=primaire ; 1=secondaire inférieur ; 2= secondaire supérieur ; 3=universitaire
Intérêt pour la politique	Vague 1 - Q.34 : Dans quelle mesure portez-vous de l'intérêt pour la politique en général ? Donnez une note entre 0 et 10, où 0 signifie que vous n'avez aucun intérêt pour la politique, et 10 que vous en avez énormément. Les valeurs intermédiaires permettent de nuancer votre réponse.	Echelle de 0 à 10
Connaissance politique	Vague 1 - Q.35, 36, 37, 38, 39 (questions de connaissance politique relatives à tous les niveaux de pouvoir)	Echelle : Index sur base des bonnes réponses (addition de 5 variables binaires où 0= mauvaise réponse ; 1=bonne réponse)
Confiance gouvernement et parlement fédéral	Vague 1 - Q.57 : Pourriez-vous évaluer votre confiance personnelle dans les institutions que je vais vous citer ? 0 signifie que vous n'avez pas du tout confiance dans cette institution et 10 signifie que vous avez totalement confiance dans cette institution. 7: le gouvernement fédéral 8: le parlement fédéral	Echelle : Index construit en additionnant les scores attribués aux 2 items. (Q.57_7 + Q.57_8) (valeurs de 0 à 20)
Confiance gouvernement et parlement régional	Vague 1 - Q.57 : (idem précédente) 5: le gouvernement flamand/wallon 6: le Parlement flamand/wallon	Echelle : Index construit en additionnant les scores attribués aux 2 items. (Q.57_5 + Q.57_6) (valeurs de 0 à 20)
Confiance dans l'UE	Vague 1 - Q.57 : (idem précédente) 11: l'Union européenne	Echelle de 0 à 10